



Manifeste de Tronçais : pour la forêt française, notre bien commun

« *La planète Terre n'a pas besoin d'émissions de CO2 supplémentaires. Elle a besoin de résilience et de forêts qui la refroidissent.* » C'est en ces termes que le 25 septembre 2017, 190 scientifiques de la communauté internationale ont interpellé les responsables de l'Union Européenne, posant ainsi en termes clairs l'enjeu vital pour la biosphère d'une gestion forestière réellement durable.

La forêt n'est pas un objet de spéculation financière de court terme.

C'est le rempart de nos enfants face à une crise écologique et climatique qui s'emballe. C'est l'eau potable, la biodiversité et la résilience, l'épuration de l'air, le stockage d'une partie du carbone en excès dans l'atmosphère et la possibilité d'en stocker dans le bois matériau. C'est aussi notre lieu de connexion avec la Nature. Renoncer à tous ces bienfaits serait pure folie. C'est pourtant ce qui se profile en Europe et en France, métropolitaine comme dans les départements ultramarins, avec les incitations croissantes à transformer les forêts pour satisfaire des appétits industriels de court terme non soutenables. Comble du cynisme, ces orientations sont présentées depuis le Grenelle de l'environnement sous couvert d'écologie.

Les forêts publiques françaises incarnent particulièrement ces enjeux. Bien qu'elles ne représentent que 25% des surfaces forestières de France métropolitaine, elles correspondent aux cœurs historiques des massifs forestiers. Ce sont des surfaces boisées depuis de nombreux siècles, qui concentrent les écosystèmes les plus matures, et ainsi les stocks de biodiversité et de carbone les plus conséquents de tous les écosystèmes.

Le droit forestier français, vanté dans le monde entier comme une préfiguration historique du concept de gestion durable, consacre la forêt comme bien commun. Il prévoit des outils de protection des forêts privées et publiques par les pouvoirs publics.

Pourtant le principal instrument de cette politique, l'Office National des Forêts, subit un véritable détournement de ses missions d'intérêt général. La privatisation en cours de ses activités régaliennes préfigure la disparition de ce service public et une politique forestière au rabais. Ces évolutions actuelles à l'ONF et celles à l'œuvre dans le privé menacent de tirer vers le bas toutes les « garanties de gestion durable », en forêt publique comme en forêt privée.

La démarche de privatisation de l'Office National des Forêts, et l'industrialisation croissante qui l'accompagne doivent être reconsidérées au regard des multiples enjeux des forêts pour la société d'aujourd'hui (climat, biodiversité, emploi et économie). La notion de bien commun impose par ailleurs que la société civile prenne part aux décisions forestières, et dispose d'un droit de regard sur la gestion des forêts publiques qu'elle reçoit en héritage et doit transmettre à ses enfants.

Nous soussignés, citoyens et représentants d'organisations concernés par le sort de la biosphère, réunis ce 25 octobre 2018 au pied des chênes pluri-centenaires de la Forêt Domaniale de Tronçais, demandons solennellement la convocation d'un grand débat public, que la forêt française mérite aujourd'hui plus que jamais depuis plus d'un siècle.

Mobilisés, vigilants et unis, nous entendons nous rencontrer régulièrement pour débattre des orientations cruciales de la politique forestière, élargir et amplifier la dynamique enclenchée ce jour.